

ATTENTION

L'ensemble des travaux extérieurs doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la Mairie

Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'autorisation des différents financeurs

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment

(fourniture et pose comprises)



RENSEIGNEMENTS INFORMATIONS

FÉDÉRATION
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Une équipe à votre service
04.68.54.65.45

contact.pyreneesorientales@solihha.fr

PERMANENCES :

À la mairie de CÉRET,
les 1^{ER} et 3^{ÈME} Mardis du mois
de 10h00 à 12h00

Au BOULOU,
CCAS – Résidence le STABULUM,
le 3^{ÈME} Mardi du mois
de 14h00 à 16h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT / PRIMO-ACCÉDANT / PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

OPÉRATION PROGRAMMÉE

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Périmètres de l'action

Centre ancien des communes de :
Le Boulou - Céret - Reynès - Le Perthus -
Maureillas Las Illas - Saint Jean Pla de Corts